

Image not found or type unknown



Vente propriété suite à décès époux

Par **gisella**, le **24/05/2016** à **14:14**

Bonjour,

Je suis depuis 20 ans. Des enfants sont issus d'un premier lit de mon époux e nous-même en avons eu 4. J'envisage de vendre ma maison. J'ai l'usufruit de ce bien.

Dois-je avoir l'accord positif de tous les enfants du premier lit pour pouvoir vendre mon bien? D'autant qu'il n'y a pas d'entente avec certains.

Aucune démarche n'a été effectuée à ce jour depuis son décès.

Dans l'attente de vous lire,

Cordialement